UNITED NATIONS LIBRARY
NATIONS UNIES
BIBLIOTHEQUE
GENEVA

au Archive

SOCIETE DES NATIONS. VI

SOIXANTE-CINQUIEMME SESSION DU CONSEIL.

SOCIETE DES NATIONS

Compte rendu de la séance secrète, tenue le lundi 19 octobre 1931 à 10 heures 30 dans le Bureau du Secrétaire général.

UNITED NATIONS
COPY
RECEIVED IN
REGISTRY
20 OCT 1931

PRESIDENT: M. BRIAND

Présents: tous les représentants des Membres du Conseil (M. SCIALOJA remplaçant M. GRANDI), à l'exception des représentants de la Chine et du Japon, le représentant d'Amérique des Etats-Unis/et le Secrétaire général.

Est également présent: Lord CECIL.

APPEL DU GOUVERNEMENT CHINOIS EN VERTU DE L'ARTICLE 11 du PACTE.

LE PRESIDENT donne la parole à M. BRAADLAND qui rappelle qu'à la dernière séance publique, lorsque, pour la première fois, un Représentant des Etats-Unis a pris place à la table du Conseil, le Président a accueilli M. Prentiss Gilbert en termes éloquents qui exprimaient admirablement les sentiments de tous les Membres du Conseil. A la grande surprise de M. Braadland, le fait que le représentant de la Norvège n'a pas expressément déclaré son accord avec le Président sur ce point, a fait l'objet d'interprétations erronées dans des milieux irresponsables. M. Braadland tient à déclarer que nul pays plus que la Norvège ne se réjouit de la collaboration établie entre les Etats-Unis et la Société des Nations en vue de la solution du problème qui occupe actuellement le Conseil.

M. PRENTISS GILBERT a très bien compris l'attitude de M. Braadland; il lui est reconnaissant de ses aimables paroles et ne peut que répéter, à l'égard du représentant de la Norvège,

les termes mêmes qu'il a employés, vendredi dernier, pour remercier les membres du Conseil.

LE PRESIDENT déclare qu'il pensait qu'une réunion publique pourrait avoir lieu ce matin, mais, étant donné les indications d'une véritable détente, qui se manifestent de certain côté et le désir qu'on éprouve de voir retarder la séance publique jusqu'au moment où auront été échangées certaines paroles, il croit que la journée d'aujourd'hui pourrait être employée par lui à négocier avec les deux parties sur les bases que le Conseil connaît.

Dans toute la région mandchourienne il existe certaines garanties de tranquillité et l'on y constate une détente réelle. Une ligne chinoise de chemin de fer, partant de Moukden, vient d'être remise en exploitation par suite d'un accord entre les autorités japonaises et les autorités chinoises; la situation s'est également améliorée à Shanhaikouan, où un débarquement de troupes japonaises était à redouter. D'autre part, des dispositions de conciliation sont prises dans la région du Yangtsé.

La situation est donc un peu détendue et le moment est favorable pour échanger quelques observations sur le but vers lequel se dirige le Conseil.

Le Président a fait préciser au représentant de la Chine ses vues qui, tout en restant un peu théoriques, s'inspirent du principe général que son Gouvernement fera tout pour faciliter la tâche du Conseil. Le Représentant de la Chine a insisté sur les huit points suivants: 1) jusqu'à l'évacuation, le Conseil devrait, non pas clore ses travaux, mais simplement s'ajourner, et des rapports sur la situation devraient être adressés par le Secrétaire général au Président. 2) Nécessité d'observateurs neutres. 3) Pas de négociations tant que durera l'occupation japonaise. 4) La Société des Nations ne peut se

UNITED NATIONS LIBRARY NATIONS UNIES BIBLIOTHEQUE GENEVA

désintéresser des négociations sino-japonaises. 5) Pas de dérogation au principe de l'"equal opportunity" prévu par le Traité des Neuf Puissances. 6) Admission d'observateurs neutres dans les négociations, conformément aux principes de Washington. 7) Les négociations devront respecter la situation créée par les traités de Washington et réserver les droits prévus par le Pacte de la Société des Nations. 8) Création, avec l'aide des Etats-Unis, d'une commission de médiation et de conciliation sino-japonaise.

Lord READING signale qu'il a reçu une dépêche de l'Ambassadeur britannique en Chine qui a eu une conversation avec Chan-Kai-Shek et qui dit que le Gouvernement chinois insistera sur l'évacuation totale avant que des négociations nouvelles puissent être entreprises. D'autre part, Lord Reading croit savoir que les Japonais demanderont que les représentants neutres n'aient pas de simples fonctions d'observateur mais qu'ils garantissent la sécurité de la vie et des biens des ressortissants japonais.

Lord CECIL considère comme un facteur encourageant le fait que les Japonais ne manifestent pas l'intention d'ajouter de nouvelles conditions à celles déjà proposées.

LE SECRETAIRE GENERAL croit que le point de vue japonais est le suivant: il ne peut y avoir de sécurité pour la vie et les bien des ressortissants japonais avant qu'un arrangement ne soit intervenu avec la Chine sur certains points figurant dans les traités reconnus par les deux parties.

M. DE MADARIAGA croit que le représentant du Japon a déjà exprimé sa thèse, à cet égard, dans un exposé fait lors d'une séance publique; les Japonais déclarent qu'ils ne peuvent

UNIES BIBLIOTHEQUE GENEVA

évacuer que lorsque la sécurité sera assurée; qu'il ne peut y avoir de sécurité tant que persiste l'état de tension, et que cet état de tension subsistera tant que ne seront pas résolues certaines questions pendantes entres les deux pays. Il y a là une certaine confusion, volontaire ou involontaire.

LE PRESIDENT fait observer que les traités confirmés à Washington accordent aux Japonais des choses très importantes au point de vue du chemin de fer: c'est cela qu'ils veulent faire affirmer. Le Conseil doit s'en tenir à ce qui touche directement le conflit et à la protection des biens et des personnes.

M. DE MADARIAGA demande si les Japonais ont déjà énoncé en public les points fixés par eux. S'agit-il des cinq points indiqués ?

LE PRESIDENT croit qu'il s'agit effectivement des cinq points indiqués; les quatre premiers sembleraient pouvoir être admis, le cinquième prête à discussion.

Lord READING estime le moment venu de demander aux Japonais de préciser ces points.

Lord CECIL estime qu'il importerait d'amener les Japonais à préciser leurs intentions. Par exemple, ils demandent que la sécurité des personnes et des biens soit confirmée par les Puissances neutres, et, cependant, on ne saurait guère imaginer qu'ils aimeraient voir des troupes neutres en Mandchourie.

M. LESTER demande s'il ne serait pas possible de transformer cette demande japonaise en la garantie d'un contrôle exercé par les représentants des Puissances. Cette solution

aurait l'avantage de n'entraîner aucune responsabilité de la part des Puissances quant aux victimes éventuelles, et empêcherait les incidents.

LE PRESIDENT reconnaît que, si une organisation fonctionnait sous les yeux de tierces personnes, cela constituerait une garantie réelle et les esprits s'apaiseraient Il n'est pas nécessaire de prévoir quelque chose de longue durée, comme les Japonais l'ont suggéré.

M. DE MADARIAGA, répondant à Lord Cecil, signale que les Chinois ont essayé de savoir, à Tokio, quelles étaient les questions sur lesquelles les Japonais voulaient négocier et suivant quels principes. Tokio a répondu qu'il ne pouvait indiquer les principes avant que des garanties n'aient été données. La tactique japonaise semble donc être la même envers le Conseil et envers la Chine.

LE PRESIDENT rappelle le précédent russe: la pénétration des troupes russes en territoire chinois a été suivie de négociations directes. Les Japonais ne veulent pas être traités autrement que les autres.

LE PRESIDENT craignait un programme général de demandes de la part des Japonais. Il constate que tel n'a pas été le cas et qu'ils ont limité leurs demandes. Le Président emploiera ses efforts à lever les difficultés qui subsistent. Il croit devoir souligner que tous les procédés sont bons et signaler au représentant des Etats-Unis que les moyens diplomatiques, eux aussi, par exemple les conversations d'ambassadeurs, peuvent donner des résultats satisfaisants.

M. PRENTISS GILBERT déclare que, naturellement, il est entendu qu'il ne discutera pas ce que la Société peut

décider de faire, mais il signalera à Washington le sentiment que vient d'exprimer le Président et il demandera au Secrétaire d'Etat de quelle manière celui-ci peut collaborer par le moyen de conversations diplomatiques directes.

LE PRESIDENT est convaincu que le Secrétaire d'Etat américain a déjà agi dans ce sens.

La séance est levée à 11 heures 30.